



PREFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

DIRECTION REGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Pôle des politiques de formation, certification, emploi

Affaire suivie par Catherine GILLET

Tel : – Fax : 03 80 68 39 32 – 03 80 68 39 01

Courriel : catherine.gillet@drjscs.gouv.fr

EXAMEN DE NIVEAU PERMETTANT L'ACCÈS AUX FORMATIONS
PRÉPARANT AUX DIPLÔMES D'ÉTAT

D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL, D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ
ET D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Session novembre 2017

La direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne-Franche-Comté organise, les **lundi 27 et mardi 28 novembre 2017** à DIJON, un examen visant à apprécier le niveau de formation générale des candidats pour passer les sélections organisées par les centres de formation préparant aux diplômes d'État **d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants** et ne possédant pas les titres réglementairement exigés pour l'accès à ces formations.

La clôture des inscriptions à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne-Franche-Comté est fixée **au lundi 2 octobre 2017 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Les conditions d'inscription à cet examen sont différentes selon la formation choisie, à savoir :

I - Formation préparant au Diplôme d'État d'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Peuvent se présenter aux épreuves organisées à l'initiative des centres de formation les candidats remplissant l'une des conditions ci-après :

a) *soit être titulaire :*

- ✓ du baccalauréat, justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ✓ du diplôme d'accès aux études universitaires;
- ✓ de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les Universités ;
- ✓ d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'État, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation ;
- ✓ d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles.

b) *soit avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau dont les conditions sont fixées au chapitre III ;*

II - Formation préparant aux Diplômes d'État d'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ et/ou d'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Peuvent se présenter aux épreuves organisées à l'initiative des centres de formation les candidats remplissant l'une des conditions ci-après :

a) soit être titulaire :

- ✓ du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ✓ du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ✓ de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les Universités ;
- ✓ d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV (*pour la formation d'éducateur spécialisé*) ;
- ✓ du diplôme d'État d'aide médico-psychologique et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant (*pour la formation d'éducateur spécialisé*) ;
- ✓ du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant (*pour la formation d'éducateur spécialisé*) ;
- ✓ d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'État et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles (*pour la formation d'éducateur de jeunes enfants*) ;
- ✓ d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'État, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation (*pour la formation d'éducateur de jeunes enfants*) ;
- ✓ du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance », du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale et justifier de trois ans d'expérience dans le champ de la petite enfance (*pour la formation d'éducateur de jeunes enfants*).

b) soit avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau dont les conditions sont fixées au chapitre III ;

III - CONDITIONS A REMPLIR pour se présenter à l'examen de niveau

Peuvent se présenter à cet examen les candidats satisfaisant aux conditions suivantes :

- ◆ soit être âgé de 20 ans au moins à la date de clôture des inscriptions à l'examen et justifier à la même date de vingt-quatre mois d'activité professionnelle effective ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale (*) ;
- ◆ soit être âgé de 24 ans au moins à la date de clôture des inscriptions à l'examen ;
- ◆ soit justifier d'un diplôme étranger non homologué habilitant à exercer la profession d'assistant(e) de service social dans le pays où il a été délivré ;
- ◆ les candidats nés à compter du 1^{er} janvier 1980 et les candidates nées à compter du 1^{er} janvier 1983 doivent avoir effectué, avant l'âge de 25 ans, la journée de « préparation à la défense » en application de l'article L114-6 du Code du Service National.

(*) sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante :

- le service national ;
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant ;
- l'inscription à Pôle Emploi (Agence Nationale pour l'Emploi) ;
- la participation à un dispositif de formation professionnelle ;

IV - CONSTITUTION du dossier de candidature à l'examen de niveau

Les candidats à l'examen de niveau doivent adresser à la **direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne-Franche-Comté – 10 boulevard Carnot – CS 13430 – 21034 Dijon cedex – Pôle des politiques de formation certifications emploi [service des Professions Sociales]** au plus tard le lundi 2 octobre 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi), les pièces suivantes :

- ✓ la fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée ;

- ✓ un curriculum vitae ;
- ✓ Une photocopie recto verso lisible de la carte nationale d'identité en cours de validité ou une photocopie recto verso de la carte de séjour.
- ✓ une photocopie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense ;
- ✓ toutes pièces permettant de justifier leur inscription au regard des conditions définies ci-dessus ;
- ✓ photocopie du diplôme certifiée conforme pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger non homologué ;
- ✓ l'avis de réception ci-joint à compléter par vos coordonnées (*il vous sera retourné pour justifier de la réception, par la DRDJSCS, de votre dossier d'inscription*).

Le dossier peut être téléchargé sur le site : www.bourgogne-franche-comte.drjscs.gouv.fr

V - ÉPREUVES DE L'EXAMEN DE NIVEAU

L'examen comprend **3 épreuves** notées chacune sur **20 points** :

- ◆ une étude en **quatre heures** d'un texte argumentatif (**coefficient 2**).
- ◆ une rédaction en **trois heures** d'un exposé sur une question d'ordre général (**coefficient 2**).
- ◆ le renseignement en **une heure trente minutes** d'un questionnaire portant sur des thèmes liés à l'actualité économique, politique, sociale et culturelle (**coefficient 1**).

Les copies sont anonymes. Toute note, à l'une des trois épreuves, inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Une attestation de réussite, ayant une validité permanente et nationale, est délivrée par le Directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale aux candidats ayant obtenu au moins 50 points sur 100 à l'ensemble des trois épreuves.

VI - CENTRE DE FORMATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

L'I. R. T. E. S. S.
[Institut Régional Supérieur du Travail Éducatif et Social] situé:
2, Rue du Professeur Marion à DIJON
03. 80. 72. 64. 50.
www.irtess.fr

L'I. R. T. S.
[Institut Régional en Travail Social] situé:
1 rue Alfred de Vigny – BP 2107 25051 BESANCON
03. 81. 41. 61. 00.
www.irts-fc.fr

Il vous appartient de prendre contact directement avec ces centres pour connaître les dates de clôture d'inscriptions.